

29 Septembre - Bruno Le Maire repousse la généralisation de la facturation électronique à 2026

Paris, 29 septembre 2023 (AFP) - Bruno Le Maire fixe un nouveau calendrier pour l'accélération du déploiement de la facturation électronique au sein des entreprises tricolores. En effet, le ministre de l'Économie a proposé vendredi de généraliser en 2026 la facturation électronique pour les entreprises, après le report cet été de cette mesure présentée comme une avancée en matière de simplification et de lutte contre la fraude.

Censée intervenir le 1er juillet, l'entrée en vigueur de la facturation électronique avait été reportée sine die pour permettre à cette réforme d'être un succès. «N'ayez aucun doute, la facturation électronique sera mise en place (...) rapidement», a déclaré Bruno Le Maire dans un discours prononcé lors du congrès de l'Ordre des experts-comptables à Pérols (Hérault).

Il a avancé un calendrier en trois étapes : test de la plateforme en 2024, mise à l'essai de cette plateforme en 2025 «sur une base volontaire» et «mise en place définitive» de la facturation électronique en 2026. «Trois ans pour mettre en place une réforme de cette importance (...), cela me paraît raisonnable», a-t-il estimé.

A terme, la numérisation des factures que s'adressent mutuellement les entreprises doit concerner pas moins de 4 millions de sociétés. L'objectif de la réforme est à la fois d'alléger la charge administrative des entreprises, de renforcer la lutte contre la fraude et d'«améliorer la connaissance en temps réel de l'économie des entreprises», selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Temps de lecture : minute

29 septembre 2023

Article écrit par Maxence Fabron